

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir, Omnibus.
4 — 30 — — Express.
3 — 47 — — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Paris, 5 septembre. — Le prince Richard de Metternich est arrivé ce matin à Paris, venant de Saint-Sauveur, où Son Excellence a eu l'honneur d'être reçue par Sa Majesté. On pense que le prince partira demain pour Vienne, où il aura une conférence avec l'empereur d'Autriche.

S. M. le roi Léopold a quitté Bruxelles pour se rendre, dit-on, à sa villa du lac de Côme, en passant par Genève. Il est aujourd'hui certain que S. M. le roi des Belges, avant de rentrer dans ses Etats, ira rendre visite à l'Empereur Napoléon à Biarritz.

Une lettre de Rome, du 3 septembre, nous apprend que le Saint-Père est complètement rétabli de l'indisposition qui l'avait forcé de garder ses appartements pendant plusieurs jours.

La veille, le Pape avait reçu, en audience particulière, M. de Gramont, ambassadeur de France, avec lequel il a eu un entretien qui a duré deux heures. Le lendemain, M. le comte de Goyon a eu l'honneur d'être également reçu par le Saint-Père, qui a daigné l'entretenir longuement.

Le Journal des Débats publie une lettre qui lui est adressée de Rome, et qui contient certains détails sur l'audience donnée par Sa Sainteté à S. Exc. le comte de Gramont.

Les journaux de Paris et de l'étranger se livrent à l'appréciation du discours prononcé par le roi de Sardaigne en réponse à la députation toscane. Le plus grand nombre applaudissent comme nous l'avons fait nous-mêmes à l'attitude pleine de sagesse prise en cette circonstance par S. M. Victor-Emmanuel.

Quelques-uns cependant, pour les besoins de leur cause, font une certaine violence aux paroles royales, dans lesquelles ils veulent trouver ce qui n'y est pas.

C'est ainsi que le Siècle et le Nord annoncent dans leur commentaire du discours que le roi Victor-Emmanuel accepte provisoirement et sous la réserve de l'approbation des grandes puissances l'annexion

de la Toscane. Nous avouons n'avoir rien vu de pareil dans la réponse de Sa Majesté, qui, en promettant de soutenir la cause de la Toscane auprès des grandes puissances, surtout auprès de l'Empereur des Français, a émis seulement l'espoir que l'Europe suivrait à l'égard de la Toscane « la conduite qu'elle a tenue vis-à-vis de la Grèce, de la Belgique et des Principautés danubiennes. » Nous ne voyons là rien qui ressemble à une acceptation même provisoire de l'annexion.

La Patrie n'est pas de l'avis du Siècle et du Nord, car elle déclare que la réponse du roi « laisse les choses indéçises. » — Charles Bousquet.

Paris, 6 septembre. — La presse anglaise apprécie aujourd'hui les résolutions du roi Victor-Emmanuel; en général elle les déclare conformes à la prudence; le Times fait remarquer que si l'annexion eût été acceptée, il en pouvait sortir une nouvelle collision entre le Piémont et l'Autriche. Les autres journaux se bornent à manifester l'espoir que l'Europe autorisera l'annexion et créera ainsi un grand royaume du nord de l'Italie.

On sait que dans les premiers jours de la semaine dernière, un conseil de cabinet a été convoqué à Londres d'une manière tout-à-fait inopinée. Le Court-Journal assure que la réunion avait pour but de donner l'approbation du gouvernement à une détermination prise par le premier ministre et par le secrétaire des affaires étrangères concernant une partie de la question italienne. « Tout naturellement, ajoute le Court-Journal, on observe le plus grand secret, mais il n'est pas douteux que le cabinet a accepté et adopté la résolution des deux hommes d'Etat. »

Dans la séance de l'assemblée de Bologne du 1^{er} septembre, le gouvernement a annoncé que le général Fanti prendra le commandement des troupes confédérées de l'Italie centrale. Dans la séance du lendemain, le commandeur Minghetti a été élu président par 110 voix sur 117.

Le marquis Coccapani a été chargé par le dictateur Farini de souscrire pour le duché de Parme à la ligue militaire de l'Italie centrale.

Le commandeur Boncompagni, ancien ambassadeur de Sardaigne auprès de la cour de Florence et ancien président du gouvernement provisoire toscan, vient de recevoir de celui-ci des lettres de grande naturalisation.

Le Børsenhalle déclare qu'il est tout-à-fait faux que le duc François V de Modène ait fait des préparatifs pour reconquérir lui-même son trône. Le duc François n'a pas touché la terre italienne depuis qu'il a quitté ses Etats; il attend avec patience le résultat des conférences diplomatiques. — Auguste Vitu. (Le Pays.)

CHRONIQUE LOCALE.

COURSES DE SAUMUR.

Deuxième jour, mardi 4 septembre.

1^o PRIX DE 300 FR. — COURSES DE HAIES.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de demi-sang, de 4 à 7 ans inclusivement, nés et élevés dans l'arrondissement de l'Ouest. (Conditions de l'arrêté ministériel du 3 mai 1856).

Cette course n'a pas été courue, M. Chiron, propriétaire du cheval engagé ne s'étant pas présenté à l'heure indiquée.

2^o PRIX MILITAIRE. — COURSE DE HAIES, 500 FR., DONNÉS PAR LE CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Pour MM. les Officiers français ou étrangers, montant leurs chevaux ou ceux de leurs amis (les chevaux de pur sang et ceux qui auraient été dans une écurie d'entraînement sont exclus). — Sans condition de poids. — Entrée, 20 fr., pour le deuxième arrivant; deux chevaux partant ou pas de course; — 2,100 mètres; — 6 haies à franchir. — 3 chevaux engagés.

Arrivée première, Nègresse, montée par M. Piétu.

Arrivée deuxième, Labrosse, montée par M. Jacquemin.

3^o PRIX DE S. EXC. M. LE MARÉCHAL MINISTRE DE LA GUERRE.

Pour MM. les Officiers d'instruction, montant des

FEUILLETON

LES ENFANTS DE LA NEIGE

SECONDE PARTIE.

(Suite.)

Elle reprit :

— Vous êtes le premier auquel je fasse part d'espérances que j'ai combattues mais qui reviennent; je crains trop de me tromper et de tromper ceux qui m'entourent.

— Que s'est-il donc passé cette nuit?

— Plusieurs fois Félicie s'est réveillée.

— Et ce réveil?

— A été suivi d'une abondance de paroles auxquelles nous n'étions plus habitués.

— Phrases incohérentes et sans suite, résultat de la double situation de la malade?

— Vous ne me croirez pas, Monsieur, et cependant c'est le contraire; les mots et les idées s'enchaînaient avec une précision inexplicable.

— Comme le jour de la lecture de cette lettre de Naples qui a engendré tant de malheurs? la logique de la folie!

— Au contraire, des choses raisonnables ou qui m'ont paru telles.

— En dehors des préoccupations terribles qui ont dérangé l'esprit?

— Précisément dans l'ordre d'idées dont vous parlez.

— Oh! Mademoiselle, ce serait presque un miracle; voyons.

— Tout d'abord Félicie a cherché à se rendre compte de ma présence, des objets qui l'entouraient, et de la douleur qu'elle éprouvait au cerveau. Vous comprenez ce qu'une explication complète offrait de difficultés et surtout de périls; je tremblais malgré mes circonlocutions. En deux mots, je lui racontai que, victime d'un accident suivi d'une syncope, on l'avait transportée ici.

— Bien, mais les souvenirs?

— Sont revenus successivement.

— Et alors?

— Alors, heureusement, ils n'ont pas offert le danger que je craignais. Une interruption existe dans la mémoire de notre malade. Cette lacune commence du jour où Félicie a quitté la rue de Sèvres. Cependant, tout ce qui est survenu : l'arrivée à Auteuil, la présence d'une dame étrangère et toutes les phases de la tentative que vous m'avez autorisée à faire, revivent dans l'esprit, mais non pas comme des réalités. Jusqu'à sa chute, Félicie n'a rien oublié. L'accident a clos le rêve, comme le retour de Saint-Mandé paraît l'avoir ouvert.

— Et M. d'Arjuzan?

— Je tremblais que le nom de M. Derville ne fût le

signal d'une exaltation qui renversât tout mon espoir. Par bonheur, je fus trompée; lorsque le nom de M. Derville s'encadra dans le récit de la scène de Saint-Sulpice, une expression d'ironie anima le pâle visage de Félicie.

— Tu le vois bien, me dit-elle, c'est un rêve; il venait au-devant de moi dans l'église, qui était ornée comme pour une fête. Il me semble que j'étais vêtue de blanc; que vous étiez tous autour de moi. Lorsque cet homme fut à quelques pas, j'éprouvai une secousse terrible, un froid glacial parcourut mes membres, puis, tout-à-coup, je ne sais comment cela se fit, mais tout disparut. Je viens de m'éveiller et, avec le sommeil, mon rêve s'est évaporé.

— Je ne savais que dire, ajouta Adrienne, lorsqu'une faiblesse suivie d'un nouvel assoupissement, vint heureusement me tirer d'embarras. Depuis ce moment, Félicie sommeille. Ai-je eu tort de supposer du mieux dans l'état mental de notre malade, ai-je eu raison? voyez, docteur, appréciez et ne donnez pas une nouvelle déception à ceux qui en ont tant subi.

Le médecin considéra longuement le visage de la malade.

— Je crois, Mademoiselle, dit-il à Adrienne, que vous êtes plus près de la vérité que de l'erreur; cette blessure a été un acte de la Providence; la secousse et la perte de sang après l'émotion dont vous avez été l'artisan, ont

chevaux de carrière (6 haies à franchir). — 8 chevaux engagés.

Arrivée première, *Clara*, montée par M. Roullet. Arrivé deuxième, *Cariberti*, monté par M. Chauveau.

Clara avait déjà remporté un prix l'année dernière.

4^e PRIX DE LA VILLE.

Pour MM. les maîtres et sous-maîtres de manège (6 haies à franchir). — 6 chevaux engagés.

Arrivé premier, *Dix*, monté par M. Chaverondier.

Arrivée deuxième, *Marie-Louise*, montée par M. Esnault.

5^e PRIX DE S. EXC. M. LE MARÉCHAL MINISTRE DE LA GUERRE.

Pour MM. les Officiers d'instruction, franchissant 8 haies, sur leurs chevaux d'armes. — 6 chevaux engagés.

Arrivé premier, *Buridan*, monté par M. Piéto.

Arrivée deuxième, *Alarme*, montée par M. Lauer.

6^e PRIX DES DAMES.

Pour MM. les Officiers d'instruction, franchissant 8 haies, sur des chevaux de carrière. — 10 chevaux engagés.

Arrivée première, *Ogive*, montée par M. de Bourdon.

Arrivé deuxième, *Rivoli*, monté par M. Bondet.

7^e PRIX DE LA VILLE.

Pour MM. les Sous-Officiers du cadre de l'École, sur des chevaux de troupe (8 haies à franchir). — 12 chevaux engagés.

Arrivée première, *Agnès*, montée par M. Laroche.

Arrivée deuxième, *Alerte grise*, montée par M. Braot.

8^e PRIX DE LA VILLE.

Pour MM. les Sous-Officiers d'artillerie sur leurs chevaux d'armes, chargés (8 haies à franchir). — 8 chevaux engagés.

Arrivé premier, *Avare*, monté par M. Lafont.

Arrivée deuxième, *Zagaie*, montée par M. Roset.

9^e PRIX DE LA VILLE DE SAUMUR, 1,200 FR.

(gentlemen-riders), STEEPLE-CHASE.

Pour chevaux entiers, hongres et juments, de tout âge et de toute provenance : — 50 fr. d'entrée ajoutés au prix principal pour le vainqueur ; — le deuxième arrivant double son entrée. — Poids commun, 72 kil. ; — deux chevaux partant ou pas de course ; — 3,500 mètres à parcourir ; — 12 obstacles à franchir. — 6 chevaux engagés.

Arrivé premier, *Nul*, appartenant à M. le V^e Talon, et monté par lui.

Arrivée deuxième, *Mary-Bey*, appartenant à M. Bouton, et montée par M. de la Touanne.

Les courses de Saumur ont pris fin mardi plus brillamment que jamais. Un temps magnifique, de nombreux et beaux équipages, de riches toilettes, une foule innombrable autour du Bray, tout donnait une physionomie ravissante à cette fête hip-pique.

Les étrangers, en grand nombre, qui assistaient aux courses, ne se lassaient pas d'admirer la posi-

tion pittoresque de l'hippodrome, incessamment animé par le mouvement des cavaliers, aux costumes variés, qui sillonnaient le turf en tous sens.

La présence de M. le maréchal Randon ajoutait à l'éclat de cette fête. Il ne s'était pas contenté de décerner des prix au carrousel ; il avait réservé une bonne part aux courses militaires.

Le steeple-chase qui a clos les courses a été admirable d'entrain et de savoir-faire. Mais disons pourtant que ce qui a surtout intéressé les spectateurs ce sont les courses de l'École. C'est à cet établissement militaire que Saumur doit le succès de ses courses ; sans lui, elles seraient ce qu'elles sont partout en province : froides, ennuyeuses et désertes. Partout elles sont sans avenir, parce que partout elles manquent d'intérêt.

S. Exc. le ministre de la guerre en autorisant l'École à prendre part à ces exercices, dans la limite des études qui se rattachent à l'équitation militaire, a assuré à tout jamais le succès des courses à Saumur. Grâce lui en soient rendues ; c'est un bienfait pour notre ville, et nous faisons des vœux dès aujourd'hui pour qu'à notre budget les courses aient une plus large part, afin que plusieurs beaux prix allèrent les coureurs. Nous ne désirons pas moins ardemment que nos concitoyens, sans trop s'arrêter à des considérations honorables, sans doute, envisagent l'intérêt général, et contribuent par leur souscription à une œuvre qui ferait de Saumur une ville exceptionnelle ; car dans quelques années, si chacun apportait toute sa bonne volonté et une petite part de sa bourse, il n'y aurait de courses suivies et intéressantes qu'à Paris et à Saumur. Paul GODET.

En dehors des courses, voici comment s'est passée la journée de mardi. A sept heures et demie du matin, S. Exc. le Ministre de la guerre a passé la revue de toute l'École : cette inspection a eu lieu individuellement au pas, au trot et au galop. Ensuite les deux escadrons ont défilé successivement au trot et au galop.

Après la revue, les officiers se sont transportés au steeple du chemin de Chacé et ont franchi avec succès les obstacles sous les yeux du maréchal.

Au retour des courses, un accident, qui aurait pu avoir des suites fort graves, a eu lieu à la voiture de M. le général de Bruno. Elle était occupée par trois dames parmi lesquelles étaient M^{me} et M^{lle} de Bruno ; après avoir traversé la levée d'Éceinte, pour prendre le prolongement du chemin Charnier, un des chevaux s'est cabré et en se rabattant a entraîné la voiture dans une pré au bas de la levée ; fort heureusement que le cocher a eu l'habileté de diriger ses chevaux sur la haie qui a empêché la voiture de verser entièrement ; personne n'a été blessé.

Hier, Son Excellence a quitté notre ville, il a pris le train express de 9 heures 45 minutes, se rendant à Paris.

Nous extrayons du *Journal de Maine-et-Loire* divers passages des procès-verbaux de la session du conseil général, sur tout ce qui intéresse particulièrement notre arrondissement.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1859.

Présidence de M. Louvet.

Conformément à ses usages, le conseil se divise

en quatre commissions, composées ainsi qu'il suit :

1^{re} COMMISSION : *Finances. — Budget.* — MM. Louvet, Lemotheux, Vinay, Desvarannes, Courtiller.

2^e COMMISSION : *Enfants trouvés. — Hospices. — Aliénés. — Casernes de gendarmerie. — Prisons. — Établissements départementaux.* — MM. du Bost, Mayaud, Monden-Gennevraye, comte de Civrac, Boutiller de Beauregard, marquis de Contades, marquis d'Aligre, Segris.

3^e COMMISSION : *Routes. — Chemins vicinaux. — Canaux. — Navigation. — Chemins de fer.* — MM. Delavau, Berger-Lointier, vicomte de Schramm, de Caqueray, Saillard, de la Selle, comte de Las Cases, comte de Beaumont, Le Chat, de Rochebouet.

4^e COMMISSION : *Agriculture. — Instruction primaire. — Commerce. — Industrie. — Affaires diverses.* — MM. Bucher de Chauvigné, de Boissard, Boutiller-Saint-André, comte Walsh, de Gautret, Garrau de la Barre, Boutton-Levêque, Hervé.

La commission chargée de procéder au recouvrement du mobilier de la préfecture est composée de MM. de Quaqueray et Boutiller de Beauregard.

Celle chargée de faire un rapport sur l'état des archives du département est composée de MM. de Civrac, Lemotheux, Mayaud et de Beaumont.

Les cahiers des conseils d'arrondissement sont remis, savoir :

- Celui d'Angers, à M. Lemotheux ;
- de Baugé, à M. Monden-Gennevraye ;
- de Cholet, à M. de Civrac ;
- de Saumur, à M. Delavau ;
- de Segré, à M. Bucher de Chauvigné ;

afin qu'ils puissent faire connaître, à mesure que les affaires se produisent devant le Conseil, les vœux émis par les conseils d'arrondissement qui se rattachent à chacune d'elles.

Chaque membre du Conseil reçoit un exemplaire imprimé du projet de Budget présenté par M. le Préfet pour l'exercice 1860.

Les dossiers des affaires sur lesquelles le Conseil est appelé à se prononcer sont ensuite distribués aux membres des différentes commissions.

M. le président fait connaître au Conseil les demandes qui lui ont été adressées, afin d'obtenir l'autorisation d'insérer dans différents journaux du département, des extraits des procès-verbaux des délibérations du Conseil.

L'autorisation est accordée.

Les commissions se séparent ensuite pour l'examen des affaires, et, après une suspension de deux heures, la séance est reprise.

M. le président invite successivement ceux de MM. les rapporteurs des commissions dont les rapports sont préparés à les présenter au Conseil.

La parole est accordée aux rapporteurs de la première commission.

Un membre de cette commission fait connaître au Conseil l'état des produits des différentes administrations financières pendant le premier semestre de l'année 1859, comparés avec ceux du premier semestre de l'année précédente.

Le Conseil vote sans discussion, conformément aux propositions de M. le Préfet, les crédits compris au sous-chapitre 20 du budget, pour diverses dépenses facultatives.

rétabli l'équilibre ; la médecine est obligée souvent de s'incliner devant des crises qui se passent de la science et la déconcertent. Celle d'aujourd'hui au moins est facile à expliquer.

Mais maintenant, ajouta le médecin d'un air préoccupé, nous avons à redouter de perdre le fruit de l'événement. Un excès de joie peut avoir les mêmes conséquences qu'un excès de désespoir ; nous aviserons. D'ici là, nous devons la bonne nouvelle au père et à vos amis. Je cautionne vos observations de mon expérience.

Le médecin descendit pour remonter ensuite, accompagné de toute la famille d'adoption, qui put contempler un instant, en silence, la jeune fille endormie.

Le docteur partit en silence, en dictant des recommandations.

Félicie devait rester exclusivement sous la garde de M^{me} de Rouvière, jusqu'à la visite du soir.

Recommandation expresse était faite de se renfermer dans un mutisme absolu, et d'arrêter toutes les questions par le prétexte d'ordre du médecin.

On devine la joie qui succéda à l'abattement et à la tristesse. Si on était contraint de s'éloigner de la jeune fille et d'attendre les instructions du docteur, on se dédommageait par d'interminables commentaires. Les cours se dilataient, les esprits s'éclairaient sous l'influence d'un bonheur depuis longtemps inconnu aux habitants d'Auteuil ; lorsqu'un tourbillon de poussière s'éleva en flo-

cons le long du mur du jardin, du côté du village ; il s'avancit dans la direction de l'entrée, accompagné d'un bruit de roues et de piétinement qui en expliquaient la cause.

Une voiture avançait au grand trot dans la voie détournée dont l'habitation de M^{me} Menneville était l'aboutissant ; le chemin, clos à son extrémité par un retour des dépendances, ne pouvait conduire que chez la veuve du colonel.

Cette circonstance attira l'attention du côté de la grille.

On vit bientôt paraître une calèche parfaitement attelée et qui semblait un jeu pour les deux vigoureux alezans attachés à son timon.

Dociles à la pression des rênes, les chevaux s'arrêtèrent court en face de la grille.

— Mais, je ne me trompe pas, s'écria Adrienne, qui avait regardé comme tout le monde du côté de l'entrée ; c'est la voiture de mon tuteur !

— M. Lenoir ici ! fit Lucien stupéfait, c'est à confondre.

Sans attendre qu'on lui demandât compte de cette arrivée qui donnait un démenti si formel à ses assurances, Menneville sonna, un domestique survint ; le jeune homme lui parla à voix basse et le congédia. Le valet sortit en toute hâte par une porte du jardin.

Peu de moments après, la cloche de l'entrée retentit,

et le laquais qui suivait la voiture parlementa avec le jardinier chargé de cumuler les fonctions de concierge.

— Oui, ma foi, c'est bien l'homme, dit Cloquet pendant ces préliminaires suivis de la présence de M. Lenoir à la grille. Mais il n'est pas seul.

— Tant mieux, ajouta Lucien.

— C'est un personnage décoré, dit Cloquet les mains placées en visière au-dessus de ses yeux ; un monsieur qui a l'air un peu sévère, mais respectable : connais pas !

— Si je ne me trompe, je l'ai rencontré souvent dans la meilleure société de Paris, fit M. d'Arjuzan ; il y a quelque chose de sérieux dans sa présence ici.

On n'eut pas le temps de faire de plus longues suppositions, car sur l'ordre de M^{me} Menneville, le jardinier introduisait les deux visiteurs.

M. Desrozières, M. d'Arjuzan, Justin, Lucien et Cloquet se retirèrent.

Il ne resta dans le salon que M^{me} Menneville et Adrienne ; Lucien leur promit de revenir presque aussitôt ; il avait besoin de parer aux conséquences de l'entrevue.

On annonça M. Lenoir et M. Descroisilles.

Quoiqu'ils se fussent présentés avec infiniment de politesse, les deux visiteurs laissaient percer de la hauteur et de la sévérité dans leur attitude.

M. Lenoir adressa à sa pupille un salut apprêté et un regard mécontent.

La parole est donnée aux rapporteurs de la 2^e commission.

Sur le rapport qui lui est présenté par l'un des membres de cette commission, le Conseil vote, conformément aux propositions de M. le Préfet, les crédits suivants, pour l'entretien et travaux ordinaires des bâtiments départementaux, savoir :

3,000 fr. pour l'entretien des hôtel et bureau de la préfecture.

1,700 fr. pour entretien des sous-préfectures, dont 500 pour l'arrondissement de Saumur.

1,650 fr. pour entretien des tribunaux, dont 350 pour Saumur.

2,150 fr. pour l'entretien des prisons, dont 450 pour Saumur.

1,600 fr. pour l'entretien des casernes de gendarmerie appartenant au département, dont 400 pour Saumur.

Le Conseil vote ensuite, comme l'année précédente, conformément aux propositions de M. le Préfet et à l'avis de sa 2^e commission, une somme de 2,000 fr. pour le traitement fixe alloué à l'architecte du département.

Une somme de 320 fr. est demandée par M. le Préfet à l'art. 6 du sous-chapitre 1^{er}, pour exécuter dans les bâtiments de la caserne de Saumur une petite amélioration qui consiste dans le remplacement du carrelage en mauvais état de deux chambres à coucher de M. le capitaine, par un parquet en sapin du Nord.

Le Conseil, conformément à l'avis de sa 2^e commission, vote la somme de 320 fr.

Le Conseil vote ensuite, sans discussion, conformément aux propositions de M. le Préfet et à l'avis de sa 2^e commission, les articles de crédit formant l'ensemble du sous-chapitre 6.

1,115 fr. pour achat et renouvellement de mobilier, dont 365 pour renouvellement de rideaux, établissement d'un corps de bibliothèque et acquisition d'objets divers, pour compléter l'aménagement du tribunal de Saumur.

FAITS DIVERS.

La Garde impériale a reçu des hommes qui lui ont été versés par les divers régiments et ont comblé les vides que la guerre d'Italie avait faits dans ses rangs.

— D'après le *Courrier de l' Eure* du 1^{er} septembre, la compagnie de l'Ouest est, dit-on, en pourparlers avec celle du *Great-Eastern*, pour faire venir dans la rade de Cherbourg le géant des mers, dont le public français aurait ainsi la primeur, hors de l'Angleterre. Cette exhibition aurait lieu dans le mois de septembre. La compagnie de l'Ouest organiserait à cette occasion des trains de plaisir de Paris à Cherbourg à des prix exceptionnels. On parle de 50 fr. pour les premières, 30 fr. pour les secondes, 20 francs pour les troisièmes, aller et retour. Pour ôter toute idée de spéculation dans cette entreprise et donner toutes les garanties possibles aux touristes, la compagnie de l'Ouest se propose d'affermir elle-même le droit de visite du navire qui serait fixé à 1 fr. par personne, et le restaurant établi à bord, dont on fixerait les tarifs comme au buffet de l'exposition universelle; enfin, pour compléter cet en-

Adrienne se courba sous le poids du reproche qu'elle sentait avoir mérité, et elle alla se serrer près de la mère de Lucien.

M^{me} Menneville précipita du geste l'explication de la présence des deux survenants.

— Vous devinez, sans doute, Madame, dit le tuteur, pourquoi nous sommes ici. Mademoiselle de Rouvière, n'écoulant qu'un mouvement de son cœur abusé, a commis une légèreté fort grave. Mais je passe sur la forme; l'étourderie peut s'expliquer. Ce qui n'est pas excusable, c'est son obstination à résister à l'ordre formel que je lui avais donné de revenir à l'hôtel; ce qui se pardonne encore moins, c'est qu'elle ait trouvé ici des personnes dont j'ignore le mobile, pour l'encourager dans sa désobéissance. Vous le voyez, Madame, je suis contraint de venir d'autorité rappeler ses obligations à M^{lle} de Rouvière.

— Vous connaissez, Monsieur, répliqua M^{me} Menneville, le motif généreux qui a guidé votre pupille. Mais vous ignorez, sans doute, les raisons qui lui ont fait enfreindre vos ordres.

M. Lenoir fit un geste affirmatif.

— Seule, la valeur de ces raisons peut être une excuse; en tout cas, elles ne sauraient s'opposer à l'accomplissement de l'acte d'autorité que je me suis décidé à accomplir.

Adrienne, remise de sa première impression, intervint.

— Monsieur, fit-elle en affermissant sa voix, sans le

semble de mesures intelligentes et faciliter aux voyageurs cette intéressante excursion, le vaisseau lui-même serait transformé en un immense hôtel garni. Les cabines deviendraient autant de chambres confortables, où l'on pourrait, après une soirée ou un bal donné dans les immenses salons du *Leviathan*, passer la nuit sur l'Océan sans craindre le mal de mer.

Pour chronique locale et faits divers. P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 7 septembre.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* : Les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse, de Russie, de Sardaigne et de Turquie se sont réunis aujourd'hui en conférence, à l'hôtel du ministère des affaires étrangères, pour s'occuper de la double élection du prince Couza dans les Principautés unies de Moldavie et de Valachie.

Deux dépêches télégraphiques nous annoncent que l'assemblée de Bologne a adopté à l'unanimité la proposition de déchéance du Saint-Père comme souverain temporel des Romagnes. La même assemblée a pris en considération, à l'unanimité, et renvoyé à l'examen des commissions, la proposition de l'annexion au Piémont.

Les élections de Parme sont terminées; parmi les représentants nommés, nous remarquons M^{er} Carletti et le compositeur Verdi. L'assemblée parmesane devait se réunir aujourd'hui. (*Le Pays*.)

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 31 août 1859.

NAISSANCES. — 1^{er}, Louis-François Gallé, Grande-Rue; — Louise-Augustine Lenoble, au Petit-Puy; — Marie-Louise Pinson, rue d'Orléans; — 3, Edmond-Jean-Baptiste Boutin, rue Saint-Nicolas; — Eugénie Dézé, rue de Fenet; — Eugénie-Henriette Gendron, rue des Boires; — 5, Eugène Ferrand, à la Croix-Verte; — Camille Jacques, rue de Rouen; — 8, Marguerite-Marie-Pauline Perdriau, place de la Bilange; — 10, Honorine-Augustine Blandin, rue de Fenet; — 13, Constance Girard, quai de Limoges; — 16, Paul-Marcel Jean-Baptiste Menagé, rue Saint-Nicolas; — 17, Ernestine Treille, rue Courcouronne; — 18, Eugène-François Malot, rue de la Fidélité; — 20, Auguste Daviau, rue du Petit-Pré; — 24, Alphonsine Bouchet, rue d'Orléans; — 26, Louis Perreau, place Saint-Nicolas; — 29, Joseph-Adolphe Moulin, quai de Limoges; — 31, Marie-Louise Tessier, port Gicongne.

MARIAGES. — 1^{er}, François-Joseph Karg, serrurier, de Saumur, a épousé Jeanne Monceau, domestique, de Rou-Marson; — 2, François-Théophile Moron, professeur au lycée impérial d'Angers, a épousé Elisabeth-Julienne Cogent, sans profession, de Saumur; — 7, Arsène-Magloire Delamarre, négociant, a épousé Mélanie Courtois, propriétaire, de Saumur; — 8, Pierre-Félix Bourget, boulanger, a épousé Marie-Augustine Desseppe, sans profession, tous deux de Saumur; — Auguste-Louis Riobé, gendarme à cheval à Doué, a épousé Elisabeth-Joséphine-Jeande Levron, sans profession, de

vouloir, j'ai été la cause du malheur que vous connaissez, et me croyant obligée à une réparation, j'ai voulu ne consulter que moi-même; c'est un tort dont je m'excuse en invoquant la nécessité.

— Le tort vous est pardonné, mon enfant, répliqua le tuteur, c'est votre refus de m'obéir qui ne saurait l'être; croyez-vous que je me fusse refusé à entrer de moitié dans vos généreuses intentions?

— Je suis franche; j'avais, j'ai encore des raisons de le craindre. D'ailleurs, cette crainte n'est pas mon seul motif. On m'a dit des choses si étranges...

M. Lenoir regarda M. Descroisilles d'un air d'intelligence.

— Vous le voyez, ma chère enfant, l'acte auquel je me résigne est doublement nécessaire. De votre aveu, on vous a raconté des choses étranges, on a cherché par des paroles que je caractériserai lorsque vous me les aurez répétées, à m'ôter votre confiance et votre affection. C'est-à-dire que vous êtes venue soit parmi des ennemis, soit parmi des personnes dont les intentions doivent me paraître à bon droit suspectes.

— Monsieur! fit M^{me} Menneville en toisant le tuteur avec dignité et sévérité.

— Madame, répliqua ironiquement M. Lenoir, il n'y a qu'une explication parfaitement nette qui puisse modifier mes expressions, et je crains fort de me trouver dans la nécessité de les aggraver.

Saumur; — 10, François-Olivier-Rose-Henry de Vesian, ingénieur des ponts-et-chaussées à Tours, a épousé Claire-Pauline Levesques Desvarannes, sans profession, de Saumur; — 23, Eugène Rague-neau, marinier, a épousé Marie-Madeleine Bauge, domestique, tous deux de Saumur; — 27, Louis-Marie Heudes, voyageur de commerce, a épousé Jeanne-Désirée Porcher, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 1^{er}, Etienne-Pierre Tessier, propriétaire, 52 ans, célibataire, rue de la Visitation; — 2, Louis-Emile Martin, 23 jours, rue de la Visitation; — Louis Debrou, 4 jours, à l'hôpital; — 3, Victorine-Honorine Choche, concierge du théâtre, 46 ans, femme Gosselle; — Juliette-Marguerite Doussin, 3 mois, rue Beaurepaire; — Joseph-Antoine Méon, 8 mois, rue Saint-Jean; — 5, Louis Rousse, 3 mois, rue de la Croix-Verte; — 7, Renée-Perrine-Louise Gaschette, 3 mois, rue des Bouchers; — 8, Anne Angers, rentière, 72 ans, femme Reveillon, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Joseph-René Piau, portefaix, 40 ans, rue de la Visitation; — Alexandre Vebret, 11 ans, rue de Fenet; — 9, Marie Pichon, propriétaire, 82 ans, veuve Cellier, à la Croix-Verte; — Louis-Auguste Outreman, 6 mois, montée du Fort; — 10, Jean Pinet, scieur de long, à l'hôpital; — Louise Belliard, journalière, 82 ans, célibataire, rue de Fenet; — 11, Breton, mort-né, prairie d'Offard; — Jean Verry, palefrenier, 47 ans, rue Saint-Nicolas; — Marie Canivet, 11 jours, rue du Portail-Louis; — 13, Anne Audouin, couturière, 41 ans, célibataire, à l'hôpital; — Pierre-Mathurin Bougreau, cultivateur, 72 ans, au Petit-Puy; — Sophie Guedon, 5 ans, rue Royale; — François Duveau, journalier, 66 ans, à l'hôpital; — 14, Abel Collas, 3 mois, rue Saint-Jean; — Henri-Louis Gallet, boulanger, 29 ans, Grande-Rue; — 15, Pierre Deshaies, tailleur de pierres, 50 ans, à la Croix-Verte; — 17, Eugénie-Julie-Rose Huet, 2 mois, rue de Fenet; — Marie-Louise-Henriette Dilay, 9 jours, rue Royale; — 18, André-Marie-Emma Martin, rue Royale; — 19, Frédéric-Jean Bédane, médecin, 31 ans, célibataire, rue du Petit-Mail; — Désiré-Louis Poirier, cavalier de remonte, 30 ans, célibataire, à l'Hôpital militaire; — Marie-Mathilde Choyer, dite sœur Sainte-Radégonde, 60 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 20, Pierre Godard, propriétaire, 51 ans, rue des Pottiers; — 21, Sophie-Marie Maudet, 4 mois, rue de la Petite-Bilange; — 22, Louis Beillouin, 2 ans, au Petit-Puy; — Pierre Leroy, cultivateur, 60 ans, au Petit-Puy; — Marie Valmy, 5 ans, à l'Hôpital; — Marquet, mort-né à l'Hôpital; — 24, Marie-Louise Hattingen, 1 an, montée du Fort; — Camille Moreau, 2 mois, place Saint-Pierre; Auguste Salestre, sabotier, 20 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 26, Victorine Piau, 9 mois, rue Basse-Saint-Pierre.

BOURSE DU 6 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 69 50
4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 97 80.

BOURSE DU 7 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 69 10.
4 1/2 p. 0/0 — Ferme à 95 50. — Ex-divid.

P. GODET, propriétaire-gerant.

— Vous comprenez, Madame, dit M. Descroisilles qui jusque là avait gardé le silence, que M. Lenoir ait droit à l'exposé catégorique des faits qui paraissent avoir déterminé M^{lle} de Rouvière à la désobéissance; vous allez immédiatement connaître la raison pour laquelle je me mêle d'une affaire de famille qui, sous une puérile apparence, dissimule quelque chose de sérieux. Je suis membre du parquet de la Seine; dans la prévision de ce qui se passe, j'ai cru devoir officieusement prêter mon appui et mon intervention à l'honorable M. Lenoir; une explication loyale, l'éclaircissement de ce que je veux croire des malentendus, et surtout la docilité de M^{lle} de Rouvière mettront un terme à une affaire dans laquelle je veux bien garder une attitude officieuse, à moins que l'on ne me contraigne à en prendre une autre.

Ainsi posée, la question nécessitait une solution.

Adrienne n'osait répondre, M^{me} Menneville embarquée se prenait à douter de la réalité des révélations de son fils, et elle ne s'expliquait pas que Lucien, cause de la résistance d'Adrienne, se fût retiré au moment où sa présence était indispensable.

Ses perplexités ne furent pas de longue durée.

Lucien parut.

— Mon fils va vous répondre, dit M^{me} Menneville en se tournant vers le magistrat; Monsieur, ajouta-t-elle, en parlant à son fils, est membre du parquet de Paris.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le mardi 13 septembre 1859, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé M. FRIMBAULT, propriétaire, sur les Ponts, faubourg de la Croix-Verte, à la vente publique aux enchères d'objets dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, conettes, matelas, linge, commodes, buffet, armoires, chaises, tables, batterie de cuisine, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

SUR PIED

Un beau lot de noyers, dans l'île PONNEAU.

S'adresser à M. Théodore LAMBERT.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

EN DÉTAIL,

La Propriété

DE TERREFORT,

Située communes de St-Hilaire-St-Florent et Bagnaux, près Saumur.

Comprenant une maison de maître avec clos de vigne et diverses réserves, la ferme de Terrefort, celle de la Fuie, la cluserie du Champ Noir et celle du Vau-l'Anglais; le tout d'une contenance de 60 hectares environ.

S'adresser, pour visiter Terrefort, aux fermiers, et, pour traiter, à M. ROBIN, mandataire de M. LEHOUX, qui se trouvera à Saumur, en l'étude de M^e CLOUARD, les samedis et dimanches de chaque semaine. (393)

A VENDRE

DEUX MAISONS,

Sises levée d'Enceinte,

Occupées par M^{me} Cousillan et M. Latham.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire.

A VENDRE

UN BON PIANO.

S'adresser au Bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, fraîchement décorée, avec cour, remise, écurie et jardin, rue du Palais-de-Justice.

S'adresser à M. NANCEUX. (334)

On demande un APPRENTI pour la rouennerie.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Situés à Saumur et communes circonvoisines, savoir :

Ville de Saumur.

1^o Deux maisons, sur la place de la Bilange, nos 60 et 62, occupées par MM. Tirot, Balothé, Ciret, Lepinglenx et M^{me} Grave.

2^o Un vaste terrain, rue Verte et quartier du Champ-de-Foire, appartenant à M. Vée, par lots, au gré des acquéreurs.

3^o Une maison neuve, Grande-Rue-Saint-Nicolas, comprenant rez-de-chaussée, trois étages, greniers au-dessus, cour, remise et écurie à quatre places.

4^o Une maison, rue Basse-Saint-Pierre, occupée en dernier lieu par M. Bouge.

5^o Une maison, carrefour Dacier, dépendant de la succession du sieur Faudet.

6^o Une maison, rue de la Chouetterie, appartenant à M. Breton.

7^o Un jardin, avec pavillon, levée Saint-Lazare, joignant M. Blot et M. Lange.

8^o Une maison, rue de la Visitation, appartenant à M^{me} Bouvard-Rocher.

Commune de Bagnaux.

9^o Un jardin, de 11 ares, et une maison avec portail et remise, au Pont-Fouchard, appartenant à M. Misandeau.

10^o Une jolie petite propriété, au Pont-Fouchard, comprenant maison, remise, caves, pressoir, jardin et vigne; le tout clos, en bon état, d'une contenance de 62 ares.

11^o Un jardin, de 11 ares, au Pont-Fouchard, avec accès par la nouvelle route et par l'ancienne.

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

12^o Un clos de vigne, en parfait état, contenant 3 hectares environ.

13^o Un pré, sur le bord du Thouet, contenant 1 hectare 55 ares.

Commune de Saint-Lambert.

14^o Un pré, de 93 ares, au canton des Petits-Tertres.

15^o Un pré, de 1 hectare 30 ares, au canton de l'Ardoise.

16^o Un morceau de terre, contenant 4 hectares, au canton des Terres-Bonnes.

Commune de Villebernier.

17^o Une petite propriété, à la Croix-Cassée, comprenant deux jardins, maisons et terres labourables, le tout contenant 86 ares.

Pour tous les autres renseignements, s'adresser à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (394)

M^e MAUBERT demande, de suite, un principal CLERC. (743)

MÉDAILLES A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855 et aux Expositions de Dijon et de Toulouse 1858.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt, à Saumur, chez MM. ROY frères, couteliers et bandagistes.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — MM. Roy se chargent de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Prix modérés.

(536)

LEBIGRE-DUQUESNE FRÈRES, ÉDITEURS, 16, rue Hautefeuille, Paris.

LES

CONSPIRATEURS

EN ANGLETERRE.

Etude historique,

PAR M. CH. DE BUSSY,

Auteur des Régicides; de l'Encyclopédie universelle; etc.

Un joli volume grand in-16 de 360 pages.

PRIX : 2 FRANCS.

PROSPECTUS.

Ce livre contient de curieuses révélations sur les Sociétés secrètes dont le siège est à Londres; sur leurs chefs et affiliés.

Il intéresse TOUT LE MONDE, puisqu'il dévoile les affreux complots qui se sont tramés contre l'Europe, contre son repos et son bien-être, depuis 1848 jusqu'en 1858.

C'est une histoire curieuse de dix années de crimes; histoire qu'il importe à tous les bons citoyens de connaître dans ses plus minutieux détails.

L'auteur y dévoile les menées, les intrigues, les mystères de ce monde à part des CONSPIRATEURS qui, de Londres, fomentent des conjurations implacables et sanguinaires, et se placent à l'ombre du droit d'asile, en dehors de toutes les lois divines et humaines.

SOMMAIRE DE L'OUVRAGE.

Les Sociétés secrètes. — Leurs programmes, leurs proclamations, leurs libelles, leurs provocations, leurs mots d'ordre. — Mazzini, Ledru-Rollin, Kosuth, Ruge, Darrast. — Les assassins politiques. — Séances de la Taverne des Francs-Maçons. — Les journaux anglais. — Les réfugiés de Londres et leurs menées en Europe. — La Némésis. — Les Montagnards. — Proudhon, Greppo, Caussidière, Joigneaux, Marc-Dufraisse, Madier de Montjau, Louis Blanc, Fergus O'Connor, Cobden, Victor Considérant, Nadand. — Les ouvriers anglais. — Manifestes des Conspirateurs. — Le Comité d'agitation. — Barthélemy, Cournot. — La Paternelle, la Société-Mère. — Delescluse, Saffi, Quadrio, Agostini, Giovanni, Ricciardi. — Félix Pyat. — Les assassins Kelsch-Galli, Rossi, Magen, Carpéza, Pianori, Tibaldi, Grilli, Borlotti, Piéri, Orsini, Gomez, de Rudio, Bernard le clubiste. — LA VIE POLITIQUE DE NAPOLÉON III. — Conclusion. — Notes: Pièces justificatives, Documents historiques.

NOTA. — Pour recevoir l'ouvrage IMMÉDIATEMENT et FRANCO, il suffit d'envoyer 2 francs 40 centimes en timbres-poste. (ÉCRIRE FRANCO.)

LE

MONITEUR DU SAUVETAGE

JOURNAL DES SAPEURS-POMPIERS ET DES SAUVETEURS

Recueil mensuel contenant 32 p. d'impression et formant vol. à la fin de l'année.

PRIX D'ABONNEMENT: Paris, 6 fr.; — Départements, 7 fr. 50 c.; — Etranger, 10 fr.

Les abonnements partent du 1^{er} octobre de chaque année.

On s'abonne en adressant un mandat de poste, au nom de M. CH. BAUDEAU, l'un des administrateurs du journal; ou s'abonne aussi chez tous les libraires, directeurs de postes et de messageries, et au bureau de l'Echo Saumurois.

NOTA. — L'administration du Moniteur du Sauvetage a créé aussi, dans ses bureaux, une agence de commission spéciale aux Sapeurs-Pompiers, et messieurs les officiers commandant les compagnies trouveront, en s'adressant à cet honorable intermédiaire, tous les objets nécessaires à leur matériel, à leur équipement; le tout aux meilleures conditions possibles de bonne qualité et de bon marché. (Franco.)

REVUE DE L'ANJOU

ET

DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers

La REVUE de L'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît tous les deux mois, par livraisons de huit feuilles d'impression, divisées en deux parties, paginées séparément, et formant à la fin de l'année, deux volumes, l'un consacré à la publication de manuscrits et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Prix: 15 francs pour Angers, et de 18 francs par la poste.

ON SOUSCRIT AU BUREAU DE LA REVUE

Et chez tous les principaux libraires de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

BUREAUX,
Rue St-Joseph, 20,
A LYON.

LA FRANCE

ABONNEMENT:
Un an . . . 9 fr.
Six mois . . . 5

LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE.

DIRECTEUR: Adrien PELADAN,

Ancien rédacteur en chef de l'Étoile du Midi, de plusieurs académies.

Défendre les vérités éternelles, glorifier le Bien, le Vrai, le Beau, exalter les nobles caractères, les sentiments sublimes, flétrir les penchants mauvais, restaurer les croyances, ranimer les énergies de l'âme, interpréter vivement cette synthèse de tous les principes qui élèvent par des travaux dûs à la plume d'écrivains d'élite: tel est, en abrégé, le programme de la France Littéraire, qui paraît le samedi, et qui renferme au bout de l'année la matière de 25 vol.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.